

Fila mela*

Détergent moquette injection-extraction parfumé à la pomme

*Fila pomme

Détergent moquette spécialement conçu pour le nettoyage en machine injection-extraction des moquettes, sièges, textiles de véhicules et bus ...

Contient des agents tensioactifs et des séquestrants qui donnent au produit un fort pouvoir nettoyant.

Il est non moussant. S'utilise également en pré-imprégnation comme pré-détachant.

Contient un agent anticalcaire et possède des propriétés antistatiques.

Participe activement à l'élimination des acariens dans les moquettes.

Laisse une odeur agréable et durable de pomme verte.

Mode d'emploi

Lavage manuel : 2 à 5 % (eau tiède)

Passer l'aspirateur pour éliminer les poussières et autres corps étrangers.

Une concentration plus importante ou une pré-imprégnation par pulvérisation (dilution 10 %) peut être nécessaire selon l'encrassement de la moquette.

Passer la machine à injection-extraction.

Conditionnements

Carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : 8 - 9

- Densité : 1,02 - 1,04

Précautions

Uniquement pour usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Faire un essai préalable de tenue de coloris.

Pour les moquettes en laine avec dossier en jute, ne pas trop mouiller et utiliser de l'eau froide.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

19-11-2023 Ind. 1 ■

